**Dégâts de corvidés observés dans la commune de …………………**

**Sur le secteur de …………………………………., les agriculteurs s’inquiètent de l’invasion de corbeaux et de corneilles dans les parcelles agricoles.**

**Leur surpopulation occasionne, d’énormes dégâts dans les cultures agricoles, des déséquilibres de la petite faune existante, mais aussi de vrais problèmes de salubrité publique, de nuisances dans les villages et les villes.**

*La Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles du Haut-Rhin, a recensé les dégâts occasionnés par les corvidés ces dernières années, dans les céréales, ainsi que dans les productions maraîchères. Les résultats sont édifiants, puisque les dégâts, qui se chiffrent à plus d’un million d’euros pour l’année 2021, pour 700 hectares de cultures ravagées dans le département, s’aggravent d’année en année (augmentation de 50% entre 2019 et 2020 et de 54% entre 2020 et 2021). Les autres départements sont également fortement touchés, pour exemple, dans le Bas-Rhin les dégâts de corvidés sont supérieurs à ceux des sangliers ! Les dégâts dus aux corvidés, incombent uniquement aux agriculteurs, car ni les assurances, ni l’état, ne prennent en charge ces pertes.*

Depuis l’année 2020, les exploitants agricoles de …………………. assistent à une explosion des populations de corvidés (corbeaux freux et corneilles noires) et par conséquence, subissent une augmentation très importante des dégâts dans leurs cultures. Ces corvidés proviennent essentiellement du secteur ……………………………………..……………….. . Les sites suivants, ……………….. où logent ces populations, leurs servent d’aire de reproduction et se nourrissent principalement des cultures agricoles très diversifiées, qui se trouvent à proximité.

**Il est urgent que des mesures exceptionnelles soient prises, pour réguler ces populations d’oiseaux, qui se sont multipliées de façon exponentielles ces dernières années.**

Les dégâts concernent essentiellement :

* Les semis de maïs, blé et d’orge : graines déterrées dès leur implantation et jusqu’au stade 4 feuilles des jeunes plants (mois d’avril-mai pour le maïs et octobre à décembre pour le blé et l’orge),
* Epis de maïs attaqués lorsque le stade de l’épi est laiteux (mois d’août et septembre),
* Les légumes cultivés en plein champs : salades, choux, céleris, courgettes, ail etc… jeunes plants déterrés, légumes piqués par les coups de bec devenant impropres à la consommation (tout au long de l’année),
* Le matériel : bâches des serres percées, bottes d’enrubannage trouées, bâches d’ensilage endommagées, tuyaux d’irrigation par goutte à goutte piqués,… (tout au long de l’année).

Des opérations de re-semis, allant de deux à trois fois, sont font régulièrement dans les bouts de parcelles et parcelles entières, complètement attaquées, entraînant des surcoûts importants en semences, en énergie, en mécanisation et en temps de travail. De plus, les qualités des récoltes sont altérées et les quantités récoltées sont moindres. Il est évident que face à ces attaques, les parcelles agricoles deviennent économiquement déficitaires. Selon la concentration des dégâts chez un même agriculteur, la pérennité de son exploitation pourrait être à terme remise en question.

Le temps de surveillance, ajouté au stress et à l’anxiété, dans les périodes les plus sensibles, compliquent et augmentent de façon considérable le travail des agriculteurs.

Les corvidés se nourrissent également de la petite faune et mettent en danger l’équilibre d’autres espèces plus fragiles, comme notamment des oisillons et œufs, faisandeaux, perdreaux, levrauts, cigogneaux, lézards et autres petits mammifères.

Cette situation exceptionnelle et catastrophique, doit appeler des moyens importants, afin de limiter au maximum les dégâts. Tous les moyens de luttes doivent être mise en place ce printemps, afin de réguler ces populations devenant beaucoup trop envahissantes et nuisibles. Ce sont principalement l’enlèvement des nids en cours, la taille des arbres, des captures, l’effarouchement et des tirs.

Les opérations de tirs, tels qu’ils ont été organisés sur d’autres secteurs par les lieutenants de louveterie et leurs équipes de chasseurs, ont commencé à porter leur fruit puisque les pertes ont été moindres que l’année 2000. Cependant, les populations de corvidés restent encore très importantes et très actives, en témoignent les photos jointes. Il faudra incontestablement reconduire ces opérations de tirs. Les périodes de tirs devront intervenir le plus idéalement possible, du 10 mars à la fin du mois de mai 2022. Ces dates correspondent à la date de démarrage de la nidification des corvidés jusqu’au stade 4/6 feuilles du maïs, stade à partir duquel les corvidés font moins de dégâts dans les cultures. Pour se faire, il faudra donner les moyens dans les meilleures conditions, au lieutenant de louveterie, pour intervenir, afin d’optimiser ces opérations.

**Pour cela et afin de pouvoir intervenir dans ce sens, un arrêté municipal donnerait la souplesse et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement de ces interventions.**

Fait le …. 2022 - Association foncière de ……………….

Ajoutez photos de dégâts avec détails et descriptions des secteurs concernés.